

INSCRIPTION

Les participants peuvent s'inscrire et régler par chèque ou virement bancaire auprès de :

EXEQUATUR

2 rue Crébillon

44000 Nantes

SIRET 812 755 163 00019 / APE 7022Z / TVA FR72 812 755

N° déclaration d'activité : 52 44 07596 44

L'inscription sera prise en compte uniquement à réception du bulletin d'inscription dûment rempli ET au versement de l'intégralité des droits d'inscription.

Attention: Le paiement des droits d'inscription doit donc être effectué AVANT la tenue de la formation. Sans paiement préalable, l'accès à la formation sera refusé.

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le stagiaire reçoit :

. une confirmation d'inscription accompagnée d'une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, transports, accueil...)

. **une facture faisant office de convention simplifiée.**

Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux compétents.

Toute inscription à une formation organisée par Syntec-Ingénierie suppose l'acceptation sans réserve de ces conditions générales.

DROITS D'INSCRIPTION

La formation se tiendra :

. **Du mercredi 13 au vendredi 15 janvier 2027**

. **à Syntec Ingénierie, 22 rue Joubert, 75009 Paris**

Les droits d'inscription couvrent les prestations suivantes : les coûts pédagogiques, l'ensemble de la documentation remise, le petit-déjeuner d'accueil, les pauses et le déjeuner.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Pour toute annulation parvenant **moins de deux semaines avant le début du stage, 50 % des droits d'inscription** resteront acquis à EXEQUATUR.

En cas d'absence à la session, ou d'annulation reçue après l'ouverture de la session, **100 % des frais d'inscription resteront acquis** (aucun remboursement ne pourra être effectué).

Nous nous réservons le droit d'annuler cette session de formation pour cause d'un trop faible nombre d'inscriptions ou toute autre raison. Nous nous efforcerons de prévenir les participants au plus tard deux semaines avant la session de formation et rembourserons intégralement les sommes versées. Nous ne saurions être tenus responsables pour tous frais de réservation de voyage et/ou hôtel déjà engagés.

MODES DE REGLEMENT

L'organisateur ne facture pas les OPCA, mais uniquement les entreprises des stagiaires

- **2 994 Euros TTC (2 495 Euros HT) pour la formation sur 3 jours**

- Par **chèque bancaire à l'ordre de « EXEQUATUR »**

adressé à EXEQUATUR, 2 rue Crébillon, 44000 Nantes

Ou

- Par **virement à « EXEQUATUR »**

BNP PARIBAS

IBAN FR76 3000 4030 5000 0100 3747 261

BIC BNPAFRPPXXX

J'ai pris connaissance des termes et accepte ces conditions générales

Nom :

Prénom :

Signature et tampon de la société :